



SYNTHESE RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE

1. DEL_1 - FINANCES – DOB / document annexé ROB

Rapporteur : Monsieur DELALIN

Référent technique : Julien CARRE & Julie TUEUX

La proposition budgétaire 2025 présenté en Bureau Syndical est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur **1 124 135 €**

Les résultats de clôture 2024 estimés devraient faire apparaître :

- En section **d'investissement** un excédent de **317K€** calculé ainsi :
Résultat de clôture 2023 (+372K€) + résultat d'exécution 2024 **(-55K€)**.
- En section de **fonctionnement** un excédent de **395K€** calculé ainsi :
Résultat de clôture 2023 (+357K€) + résultat d'exécution 2024 **(+38K€)**.

L'excédent réalisé en section d'investissement est en légère diminution. Cette diminution s'explique par les premières dépenses acquittées relatives au SCOT.

L'excédent en fonctionnement représente **plus de 114 %** de la masse salariale sur 1 an. A noter qu'actuellement cette dernière est partiellement subventionnée par les dispositifs (non pérennes) mis en œuvre par le SyMPaC.

Ce scénario de ROB implique une participation identique à 2024 des EPCI membres

Détail – proposition de contributions des EPCI :

	2024	2025	Taux d'évolution
GCT&M	206 757 €	207 183 €	+ 0.21 %
CCPO	52 785 €	52 812 €	+0.05 %
CCRA	58 766 €	59 005 €	+ 0.41 %
TOTAL	318 307 €	319 000 €	+ 0.22%

En 2025, Le SyMPaC va continuer la mise en œuvre des dispositifs déjà existants.

En raison de contraintes budgétaires, il n'est pas envisagé de coordonner et de participer à la phase opérationnelle de la stratégie de développement des énergies renouvelables du territoire : L'outil « cadastre solaire » est ajourné ainsi que la signature d'un contrat de chaleur avec l'ADEME. Des échanges au niveau du SCoT devrait permettre de clarifier la trajectoire énergétique du territoire et du futur plan d'actions à envisager collectivement.

Le programme ACTEE+ est également amputé de quelques actions en soutien à l'ingénierie existante.

Le volet « pilotage du SCoT » reste largement sous coté en terme d'ingénierie. (0.7 ETP- pilotage / 2.6 ETP – moyenne nationale) ce qui ne permet pas au syndicat d'investiguer toutes les composantes de sa compétence (observatoire, animation sur des enjeux majeurs, réponses à des AAP, AMI ...)

Les recettes :

Entre 2018 et 2024, le SyMPaC a généré près de 5 000 000 € de recettes pour son propre fonctionnement et au bénéfice des acteurs du territoire.

- **Valorisation de la participation des EPCI à plus de 220 % en moyenne par an.**
- Les recettes perçues par les porteurs de projets publics et privés correspondent à près de **5 € par habitant/an.**

Conclusion :

Le SyMPaC n'a pas vocation à avoir recours à l'emprunt. A l'inverse des exercices précédents, l'exercice 2024 fait apparaître un résultat d'exécution négatif, qui s'explique par le début des dépenses relatives à la révision du SCOT qui sont, comme il a été convenu, très majoritairement financées par les résultats du SyMPaC.

Le SyMPaC **diminue** son budget de **20%** par rapport à 2024 au regard des contraintes budgétaires actuelles.

Enfin, rappelons que le SyMPaC reste un multiplicateur de richesses pour le territoire. En effet, la participation des EPCI est valorisée à plus de **220%** (entre 2018 et 2024) **par une redistribution financière aux acteurs publics et privés du pays du Calais** (cf. annexe 1 du ROB).

Cependant, à contribution constante des EPCI, cette dynamique très positive ne pourra pas se poursuivre dans le temps.

Prospectives :

Il sera certainement nécessaire de redéfinir les missions prioritaires du SyMPaC face aux contraintes budgétaires.

Si la contribution des EPCI n'évolue pas, il ne sera pas envisageable d'investiguer d'autres sources de financement et de répondre à des appels à projets permettant de structurer économiquement et techniquement le déploiement d'actions publiques répondant aux besoins collectifs du bassin de vie.

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Syndical du 5 février 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN